

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 14 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mars 2020	
Commentaires :			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio est conforme lors de la visite.</li> <li>- Les pratiques de feux sont fait comme demandées.</li> <li>- Un cahier est monté pour les incidents mineurs, la signature des parents est présente sur chaque incident inscrit au cahier.</li> <li>- Des activités quotidiennes sont fait avec les enfants, les intérêts et les préférences des enfants sont connus des éducatrices.</li> <li>- Deux éducatrices sont présentement à terminer la formation en ligne du 60 heures.</li> </ul>
--

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Lucienne Levesque

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date